



Commission administratives paritaire

Par **CALIMERO_old**, le **10/11/2007** à **23:50**

je suis agent titulaire d'une collectivité locale

peut on contester la decision d'une C.A.P surtout si la notation admistrative des agents au sein de cette mairie n'est pas en vigueur !!!!!

J ai été proposé mais pas nommé sur quels critères peuvent ils me juger puisque la notation n'existe pas !!!!!

puis je contester cet etat de fait devant le tribunal administratif !!!!!